



Les âges de départ à la retraite :

Concepts

Évolutions historiques et projetées

Séance plénière du COR
21 février 2019

Secrétariat général du COR

Les différents concepts de l'âge de départ à la retraite

Documents n° 2 et 3

Notions et définitions

- Ne pas confondre :
 - Âge de **départ à la retraite** (= de liquidation des droits)
 - Âge de **cessation d'emploi** ou de **sortie du marché du travail** (notamment utilisé dans les comparaisons internationales)
- Ni :
 - Âges **légaux** de la retraite → notions juridiques faisant référence à la réglementation des régimes de retraite.
 - Âges **effectifs** de départ à la retraite → indicateurs statistiques reflétant les âges individuels de départ à la retraite observés dans la population.

Les âges légaux de la retraite

Il n'existe pas un seul, mais plusieurs âges légaux de la retraite

- **Âge d'ouverture des droits (AOD)** : premier âge à partir duquel il est possible de demander à percevoir une pension de retraite (c'est-à-dire de liquider une pension), hors dispositif de retraite anticipée.
- **Âge d'annulation de la décote (AAD)** : âge à partir duquel toute pension peut être liquidée au taux plein, c'est-à-dire sans application d'une décote (ou minoration), et cela quelles que soient les caractéristiques de la carrière.
- **Âge de mise à la retraite d'office / limite d'âge** : âge à partir duquel un employeur peut se séparer d'un salarié même si ce dernier ne souhaite pas partir à la retraite.

L'âge du taux plein

- **Âge du taux plein** : terme ambigu puisqu'il peut correspondre à un âge fixé légalement à partir duquel la pension sera calculée sans abattement (AAD) ou à l'âge où il est possible de justifier du nombre de trimestres suffisant.
- *À ne pas confondre* :
 - *pension à taux plein (pension calculée sans décote) et pension « complète » (pension calculée avec un coefficient de proratisation = 1).*
 - *Coefficients de solidarité et coefficients majorants à l'AGIRC-ARRCO*

Les âges légaux de la retraite



Âge d'ouverture des droits et possibilités d'anticipation

- ★ Cat. spéc. des RS et cat. super actives de la FP (ex: policiers)
 - ★ Cat. actives de la FP (ex : aides-soignantes)
 - ★ Régimes complémentaires
 - ★ Salariés du privé, non-salariés, fonctionnaires sédentaires
 - ★ Carrières longues
 - ★ Pénibilité et amiante
- Minimum
vieillesse

Âge d'annulation de la décote

- ★ Cat. spéc. des RS et cat. super actives de la FP (ex: policiers)
- ★ Cat. actives de la FP (ex : aides-soignantes)
- ★ Salariés du privé, non-salariés, fonctionnaires sédentaires
- ★ Régimes complémentaires
- ★ Invalidité et inaptitude, complémentaire médecins
- ★ Populations spécifiques



Quel âge effectif de la retraite ?

Comment mesurer l'âge effectif de départ à la retraite ?

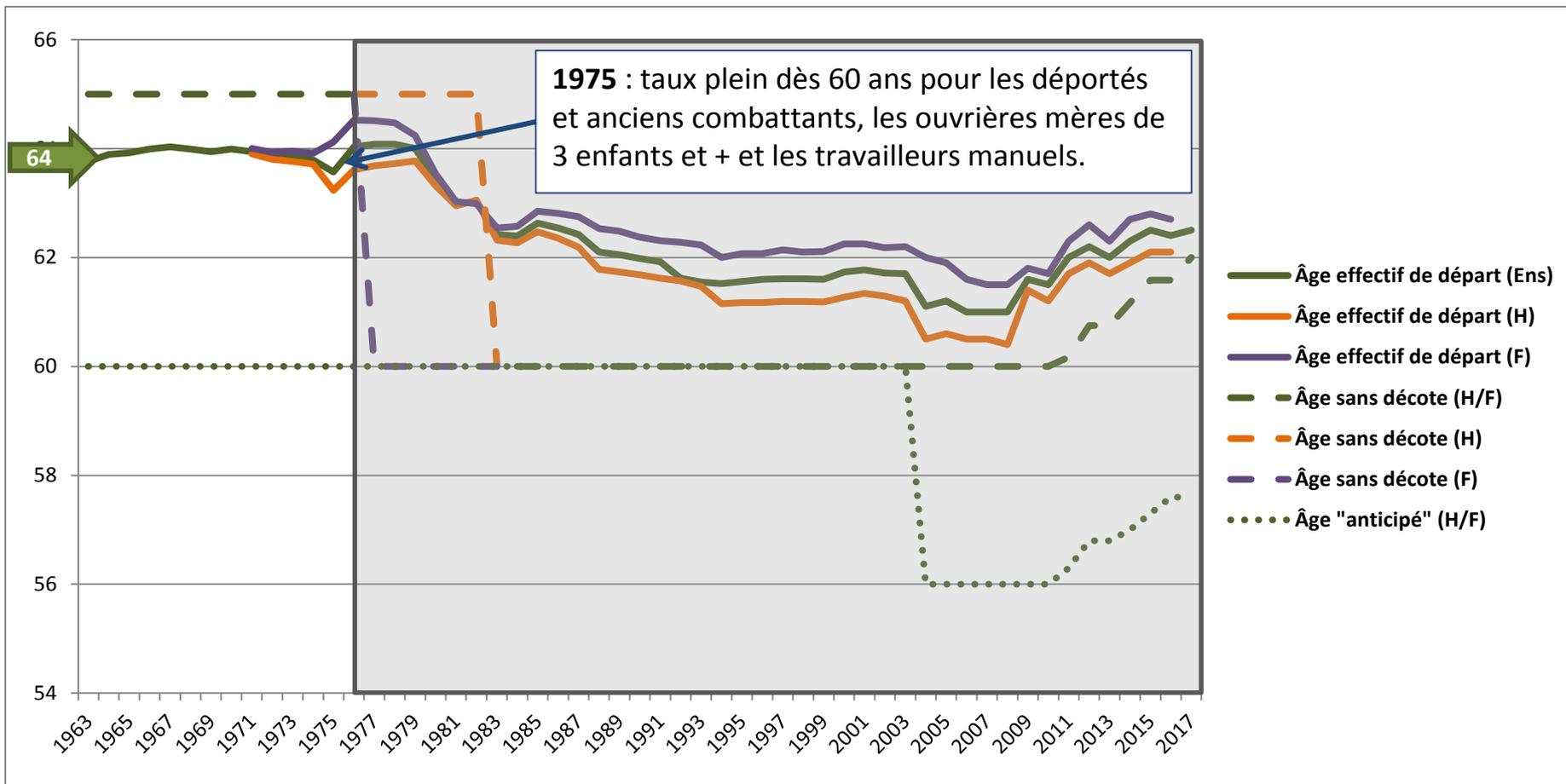
- Approche la plus pertinente = âges moyens de départ calculés **par génération** *mais cet indicateur est disponible a posteriori ce qui ne permet pas de capter les évolutions les plus récentes.*
- Indicateurs calculés **par année** :
 - **Âge moyen à la liquidation** = âge moyen au moment de la liquidation des nouveaux retraités de l'année *mais peut être biaisé par des effets de montée en charge des réformes et par la taille des générations.*
 - **Âge conjoncturel** = âge moyen de départ à la retraite d'une génération fictive ayant à chaque âge les taux de retraités de l'année (*analogie avec les indicateurs conjoncturels d'espérance de vie et de fécondité*)

Les évolutions historiques et projetées de l'âge de départ à la retraite

Documents n° 4 et 6

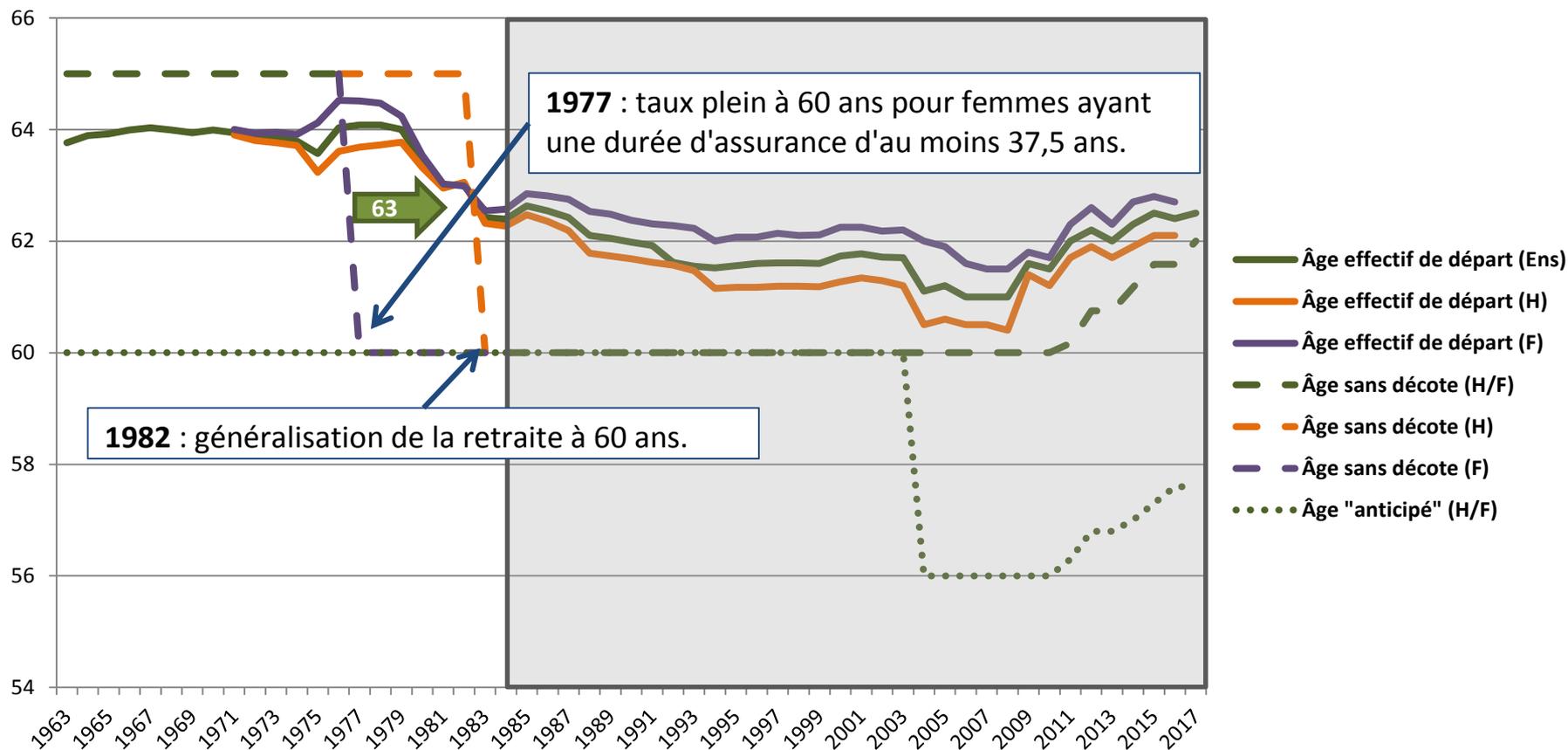
Évolution de l'âge de la retraite dans le secteur privé

Champ : salariés du secteur privé (âge de la retraite). Sources : Cnav et Insee.



Évolution de l'âge de la retraite dans le secteur privé

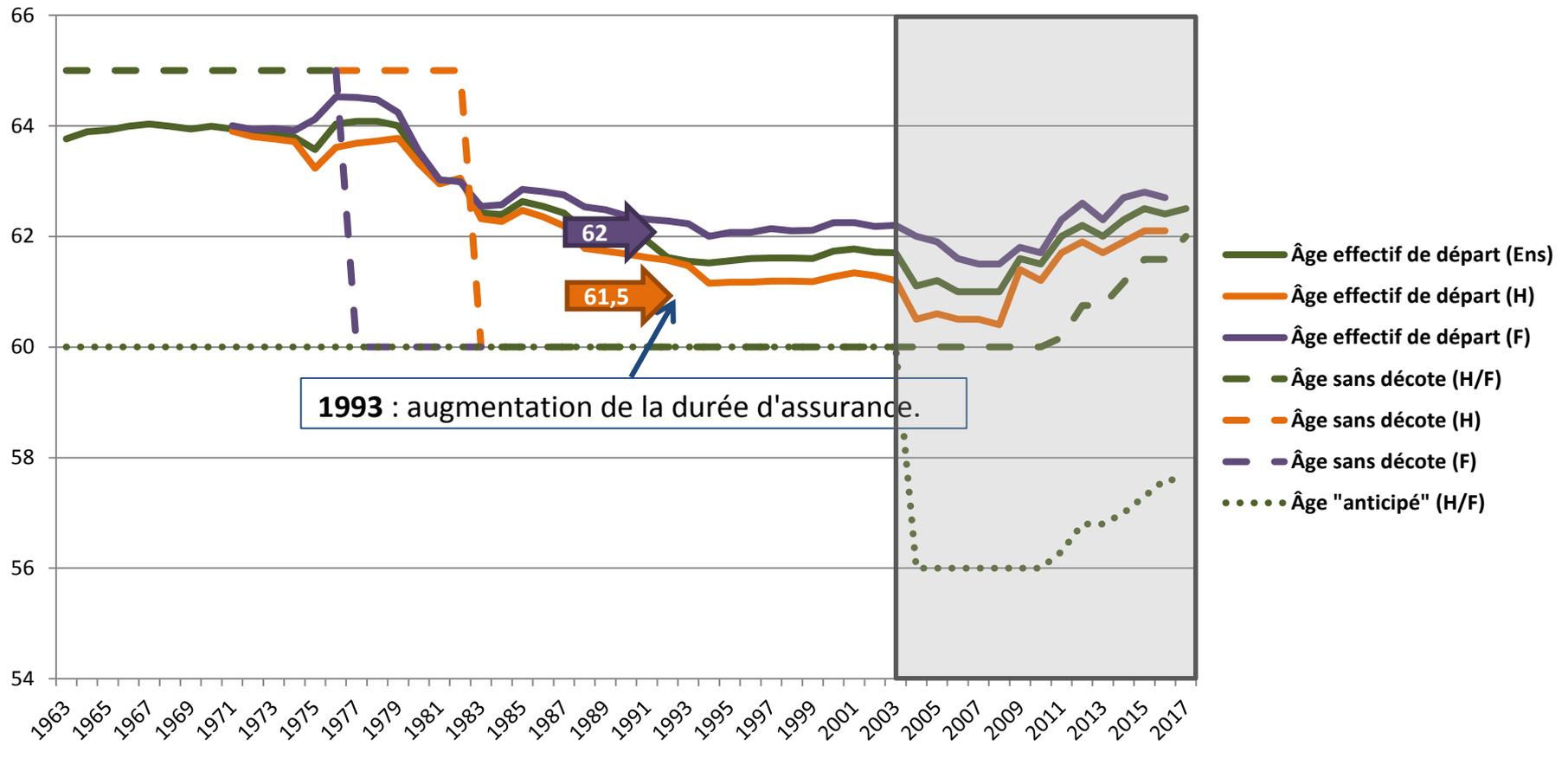
Champ : salariés du secteur privé (âge de la retraite). Sources : Cnav et Insee.



Taux d'emploi	1975	1982
... des hommes âgés de 55-64 ans	63,5%	54,0%
... des femmes âgées de 55-64 ans	33,1%	30,8%
... des jeunes âgés de 15-24 ans	53,3%	45,0%

Évolution de l'âge de la retraite dans le secteur privé

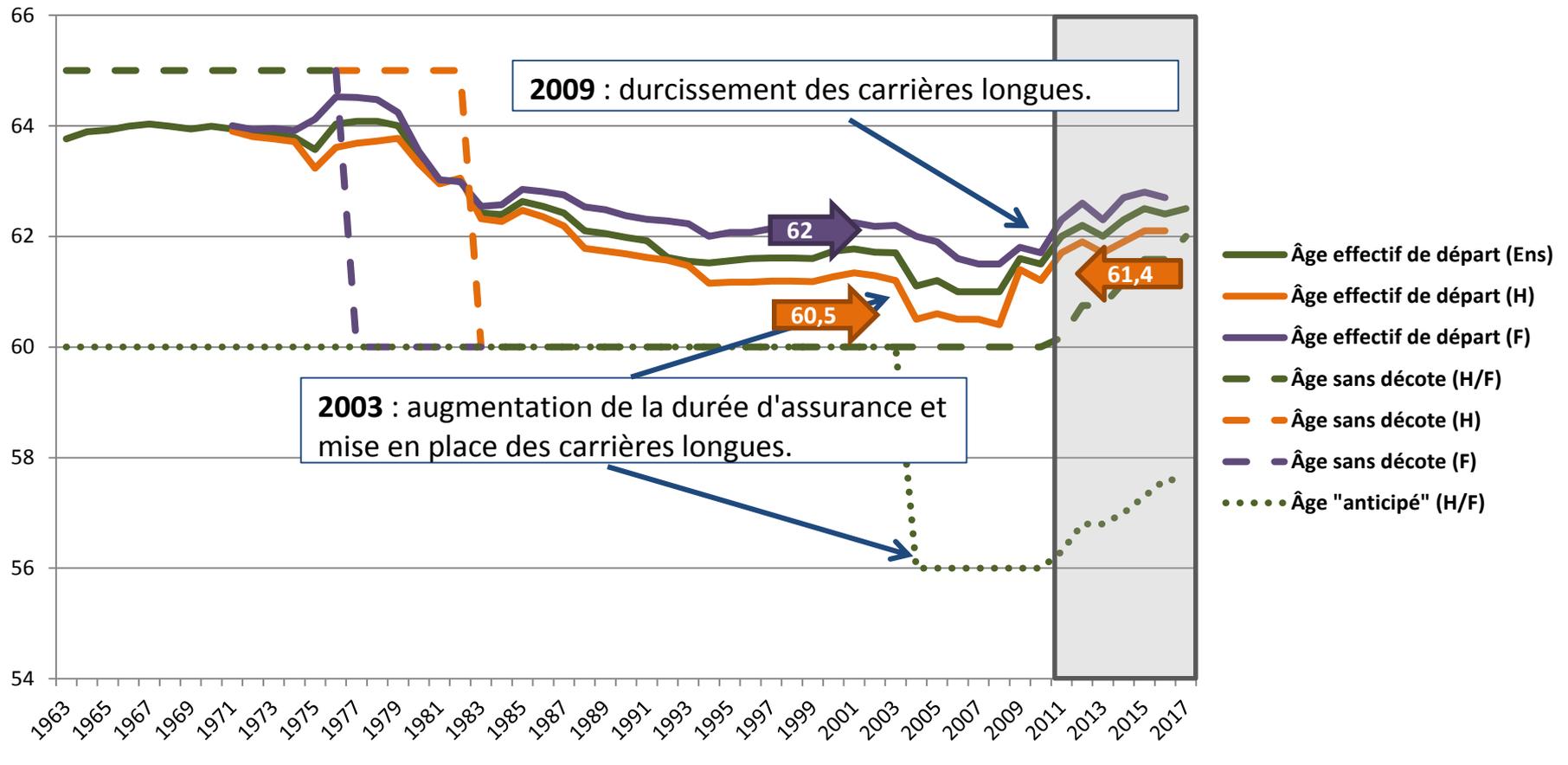
Champ : salariés du secteur privé (âge de la retraite). Sources : Cnav et Insee.



Taux d'emploi	1975	1982	1993
... des hommes âgés de 55-64 ans	63,5%	54,0%	36,5%
... des femmes âgées de 55-64 ans	33,1%	30,8%	24,2%
... des jeunes âgés de 15-24 ans	53,3%	45,0%	31,1%

Évolution de l'âge de la retraite dans le secteur privé

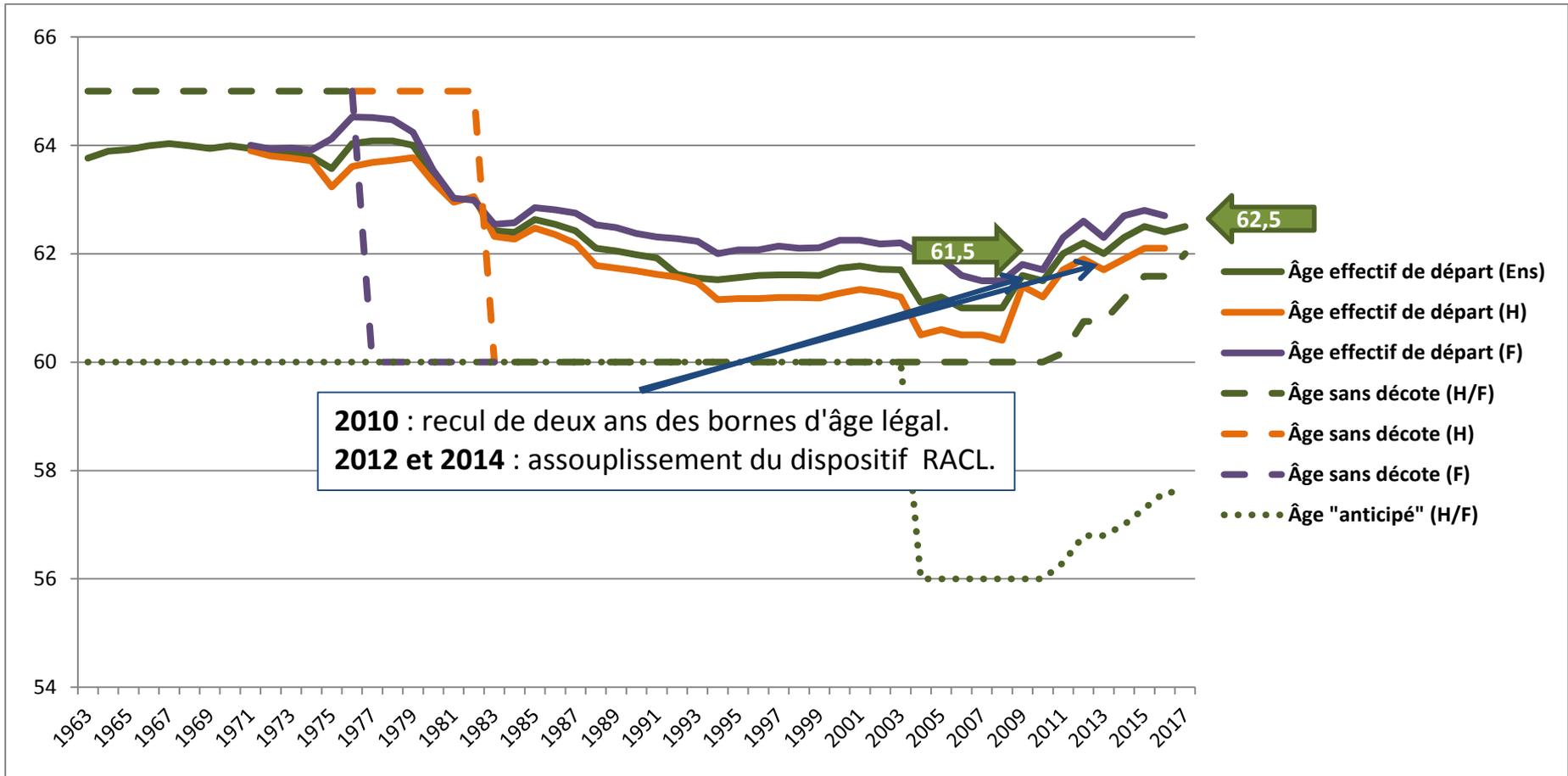
Champ : salariés du secteur privé (âge de la retraite). Sources : Cnav et Insee.



Taux d'emploi	1975	1982	1993	2003
... des hommes âgés de 55-64 ans	63,5%	54,0%	36,5%	40,9%
... des femmes âgées de 55-64 ans	33,1%	30,8%	24,2%	33,3%
... des jeunes âgés de 15-24 ans	53,3%	45,0%	31,1%	30,7%

Évolution de l'âge de la retraite dans le secteur privé

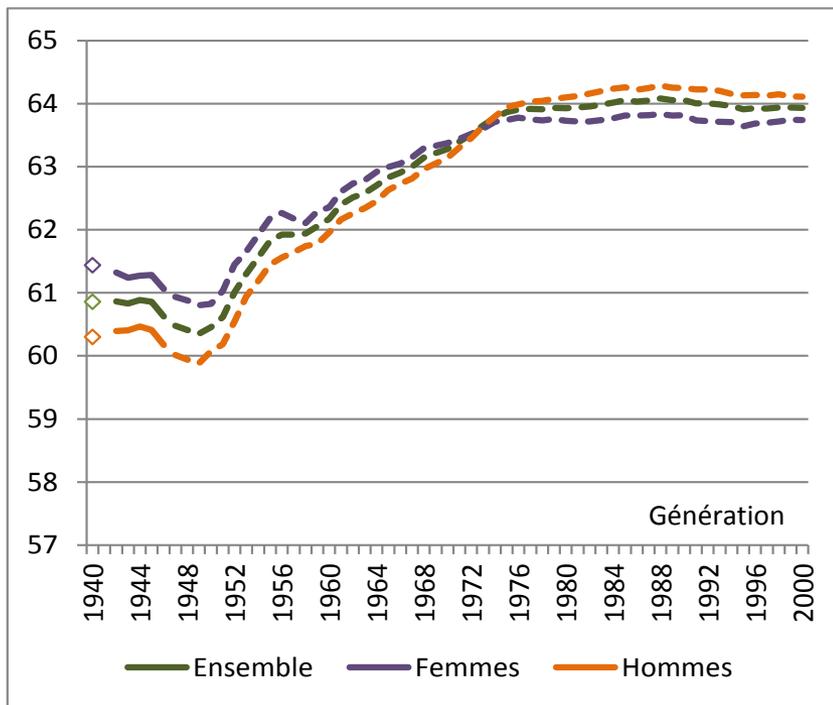
Champ : salariés du secteur privé (âge de la retraite). Sources : Cnav et Insee.



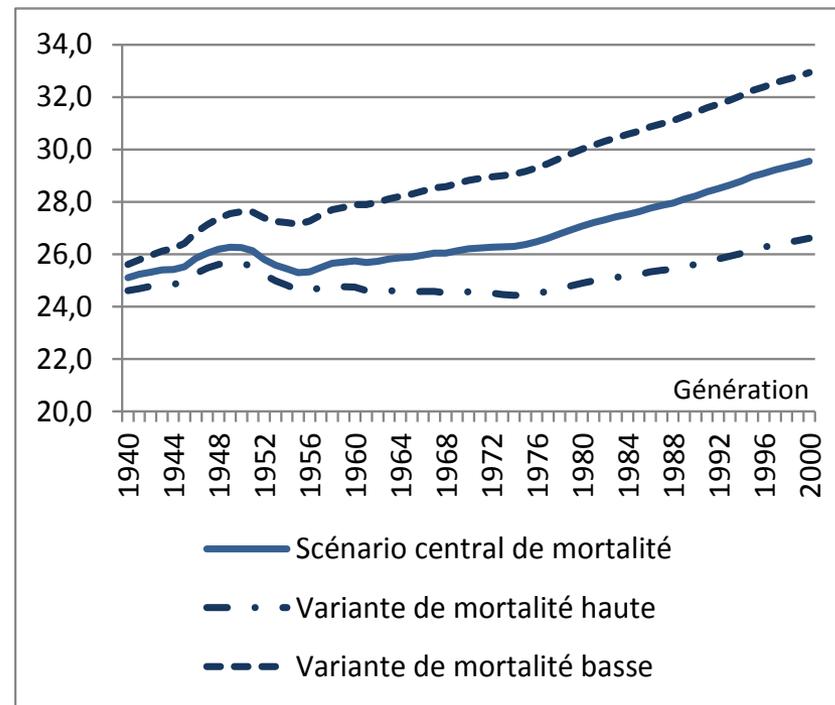
Taux d'emploi	1975	1982	1993	2003	2010	2017
... des hommes âgés de 55-64 ans	63,5%	54,0%	36,5%	40,9%	42,4%	52,7%
... des femmes âgées de 55-64 ans	33,1%	30,8%	24,2%	33,3%	37,3%	49,9%
... des jeunes âgés de 15-24 ans	53,3%	45,0%	31,1%	30,7%	29,6%	28,7%

Âge et durée de retraite par génération

Âge de départ à la retraite



Durée de retraite



Champ : retraités de droit direct, résidant en France.

Sources : DREES, modèle ANCETRE et projections COR – juin 2018 (âge de départ) ; INSEE, projections de population 2013-2070.

L'effet des réformes sur les âges de départ à la retraite

Effets des réformes des retraites depuis 1993 sur l'âge moyen de départ à la retraite (en années)

		Génération			
		1950	1960	1970	1980
Décalage de l'âge moyen de départ à la retraite, dont :		0	2,1	2,6	2,8
Par réforme	Réforme de 1993	0,2	0,2	0,3	0,4
	Réforme de 2003	-0,2	0,5	0,6	0,6
	Réforme de 2010	0	1,5	1,5	1,5
	Décret de 2012	0	-0,1	0	0
	Réforme 2014	0	0	0,2	0,3
Par mécanisme	Hausse de la durée d'assurance	0,3	0,7	1,2	1,3
	Départs anticipés pour carrière longue	-0,4	-0,1	-0,1	0
	Relèvement de l'âge d'ouverture des droits	0	0,9	0,8	0,7
	Relèvement de l'âge d'annulation de la décote	0	0,6	0,7	0,8

Lecture : pour la génération née en 1980, le cumul des effets des réformes depuis celle de 1993 a conduit à augmenter l'âge moyen de départ à la retraite de 2,8 ans.

Champ : ensemble des assurés.

Source : modèle TRAJECTOIRE, DREES (tableau construit à partir des résultats du **document n° 6**).

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](https://www.linkedin.com/company/conseil-dorientation-des-retraites-cor)